

Conseil de quartier Hoche-Friedland mardi 7 juin 2016 à La Maison des Associations

La réunion s'est déroulée en présence de Monsieur Pierre Lellouche député et conseiller de Paris, Madame le Maire Jeanne d'Hauterive, Mr Patrick Simbault directeur de cabinet du maire, Mme Erika Duverger 1ere adjointe en charge de la culture et des Affaires européennes, Mr Vincent Baladi, adjoint au Maire en charge des acteurs économiques, du commerce et de l'artisanat, de la sécurité, Madame Nugeyre, chargée de mission, Madame Catherine Lecuyer, conseillère de Paris, Mme Corinne Barlis, conseillère d'arrondissement.

L'ensemble du bureau Hoche-Friedland est présent.

VOIRIE

Pour que les bus de tourisme n'empêchent pas de voir les feux en haut de l'avenue Hoche et de l'avenue de Friedland, un habitant propose d'installer un feu sur le côté opposé. Mr Lellouche rappelle que cela est interdit par la Préfecture de police. De même, l'ABF (architecte des Bâtiments de France) refuse son accord pour l'installation d'une sorte de perche pour feux de signalisation.

Un autre habitant nous expose le problème que représente l'occupation sur la voie publique des voitures de course Ferrari proposées à la location. D'une part elles occupent des places de stationnement de façon récurrente à différents endroits de l'arrondissement (rue Arsène Houssaye, Washington, Tilsitt, (entre autres) ; d'autre part, Mr Lellouche dit avoir été contacté à ce sujet par des loueurs de voitures de luxe qui se plaignent d'une concurrence déloyale. Vu les difficultés à verbaliser, Mr Lellouche précise que Paris est la seule ville de France où les pouvoirs de police n'appartiennent pas au Maire.

Dans le même ordre d'idée, Mr Sabet montre au public des affiches annonçant exposition et vente de tapis ou œuvres d'art, en particulier aux salons Hoche. Celles-ci sont installées régulièrement sur la voirie et constituent une concurrence déloyale. Madame le Maire intervient pour signaler que le même problème existe Boulevard Malesherbes et qu'elle fait enlever ces affiches par le personnel communal mais que ce dernier ne suffit pas à la tâche. Mr Lellouche attire l'attention sur d'autres concurrences déloyales : marchands de journaux, vendeurs de fleurs à la sauvette, etc... Il précise que les services de la Mairie Centrale devraient intervenir plus efficacement auprès de la Préfecture de Police, seule habilitée à verbaliser et à faire appliquer la loi sur la concurrence. Un vœu en ce sens sera présenté par lui au Conseil de Paris.

Un habitant mentionne aussi la concurrence déloyale envers les hôteliers que constitue la location saisonnière d'appartements via des plateformes sur internet, ce type de location occasionnant d'importantes nuisances pour beaucoup de copropriétés.

L'édicule de la RATP avenue Hoche : démarrage des travaux prévu pour début 2017.

Travaux de voirie dans le cadre du budget participatif 2015 et 2016

Projet 2015 : travaux d'aménagement de la rue du faubourg Saint Honoré : Mr Simbault précise que ceux-ci devraient débuter dans le courant de cet été 2016.

Projet 2016 : un habitant a déposé sur le site internet du budget participatif un projet d'extension du terre-plein de la place Georges Guillaumin. Celui-ci est tout à fait irréalisable pour des raisons techniques : services de nettoyage de la Ville en sous-sol, d'où une impossibilité de faire des travaux de terrassement, statue de Balzac, kiosque à journaux, kiosque gourmand. En revanche le ccq a déposé un projet afin de végétaliser sous forme éventuelle de patchwork le mur du square de l'Hôtel Rothschild côté Friedland car il paraît austère. La Mairie du 8^e a donné un accord de principe sous réserve de l'obtention de l'accord des propriétaires de l'hôtel Salomon de Rothschild.

Une habitante déplore que le sol autour de la statue de Balzac soit très abîmé, ce qui est confirmé par une autre personne. Elle met en cause l'installation des coins <<cantine >> sur cette place ainsi que le matériel utilisé pour tous les tournages de films beaucoup trop fréquents, tous les quinze jours selon elle. Mr Lellouche dit que la Ville devrait être plus vigilante au niveau des dégâts occasionnés. Madame Barlis dit qu'il existe un bureau des tournages à la mairie centrale et qu'il conviendrait de le contacter à ce sujet.

Mr Lellouche intervient aussi pour signaler que la Mairie Centrale a donné son autorisation pour la privatisation du parc Monceau prévue pour la soirée et la nuit du 17 juin sans consulter la Mairie du 8^e.

ZAC BEAUJON

Mr Grégoire Gauger, l'adjoint aux sports, étant absent, la référente donne lecture du projet dans la ZAC Beaujon de matérialisation d'une piste d'athlétisme sur l'allée Louis de Funès (devant le centre sportif Beaujon). Cette piste, de 50m maximum, permettrait aux écoles et aux associations sportives de pratiquer un sport supplémentaire en plein air dans le 8^e. Sa création ne présenterait aucune difficulté particulière dans la mesure où l'allée Louis de Funès doit rester piétonne. Le coût serait assez faible puisqu'il suffirait de peindre des lignes de couloir sur l'allée (après la fin des travaux de la ZAC Beaujon). A ce jour, la Mairie du 8^e, les services de la Ville de Paris et la SemParisSeine font tout pour permettre sa création dans le respect des normes de sécurité.

SALLE PLEYEL

Plusieurs habitants de la rue Daru se plaignent de ne pas avoir été consultés pour les travaux effectués à l'intérieur de la salle Pleyel. Il n'y a pas eu de référé préventif. Il semblerait que dans l'avenir 250 concerts par an environ soient prévus, le premier spectacle étant fixé au 23 septembre 2016.

Les habitants inquiets s'interrogent sur les points suivants :

- 1) Les problèmes, matin et soir, liés aux livraisons de matériel pour les spectacles et leur impact sur la circulation. Une habitante demande si un plan de circulation a été prévu pour minimiser les embouteillages les soirs de concert.
- 2) Le changement de public lié au fait que la salle Pleyel sera désormais dédiée aux spectacles de variétés, la programmation étant actée par le service culturel de la mairie centrale. Sur le cahier des charges figure l'interdiction pour la salle Pleyel de donner des concerts de musique classique. Mme le Maire nous informe qu'une journée << portes ouvertes >> aura

lieu début septembre afin de découvrir la nouvelle salle et nous précise que cette dernière, propriété de l'Etat est louée à un particulier. La salle Pleyel est donc une salle privée. Mme le Maire doit recontacter la direction de la salle Pleyel pour plus d'informations qu'elle nous communiquera. On peut trouver le programme de la salle Pleyel sur internet.

L'habitante qui voulait savoir si un plan de circulation a été prévu pour minimiser les embouteillages les soirs de concert aurait entendu dire que les locaux de vente des Pianos Pleyel abriteraient prochainement une boîte de jazz. A ce jour, la mairie du 8^e n'a aucune information à ce sujet.

PROPRETE

Pour les mégots et les déjections canines, Mme Nugeyre précise qu'à l'heure actuelle, peu de personnes sont assermentées pour verbaliser les contrevenants et que dès l'été prochain leur nombre devrait augmenter car l'ensemble des agents communaux, voirie et propreté en particulier seront regroupés et devraient pouvoir verbaliser. Elle rappelle que les entreprises désirant installer des cendriers sur les trottoirs pour leur personnel peuvent en faire la demande sur paris.fr

QUESTIONS DIVERSES

Un habitant se plaint du stationnement gênant des motos entre deux voitures en haut de la rue Beaujon.

Avenue Beaucour : une habitante souligne la difficulté d'accès au club du 3eme âge pour les personnes âgées, en particulier celles à mobilité réduite, et propose le transfert de ce club à la Maison des Associations récemment ouverte. La mairie du 8^e en étudiera la possibilité.

PRECARITE

Sur proposition de Mr Vincent Baladi au ccq, Mr Lotfi Ouanezar et Mme Anais de Saint- Martin, chargés de mission précarité pour la FNARS Ile de France (Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réinsertion Sociale) font une intervention intéressante sur les différents publics en grande précarité, les dispositifs d'aide et le travail des associations et le rôle de l'habitant et du citoyen. Cette intervention étant néanmoins longue et détaillée donc difficile à résumer, le ccq souhaiterait qu'elle figure sur le site internet de la Mairie pour en faire bénéficier les autres ccq et surtout le plus large public possible. Les deux intervenants peuvent proposer de co-réaliser avec la mairie un flyer (dépliant) présentant les dispositifs de lutte contre la grande exclusion existant au niveau de l'arrondissement. Ils ont déjà réalisé un exemple de flyer de ce type pour le 17^{ème} arrondissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée vers 20h30.